

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet de défrichement sur la commune de Pontenx-les-Forges (40)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47° b)	Déboisements en vue de la reconversion de sols. Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Défrichement de 7,06 hectares en vue de la création d'une parcelle agricole biologique.

**4.2 Objectifs du projet**

Mise en culture biologique des terres.

**4.3 Décrivez sommairement le projet**  
**4.3.1 dans sa phase travaux**

Coupe et abatage des Pins, enlèvement des souches, broyage des débris végétaux.

**4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La phase d'exploitation concernera la mise en culture des terres.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette	7,06 hectares

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelles concernées :  
- F 307

Lieu dit "Puyo Millet"  
40 200 Pontenx-les-Forges

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 3 ' 17 " O Lat. 44 ° 13 ' 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de ZNIEFF sur l'emprise du projet. La ZNIEFF de type 1 "La moyenne vallée du Canteloup" est située à 645 mètres au Nord-est du projet. La ZNIEFF de type 1 "Zones humides et herbiers des rives de l'étang d'Aureilhan" est située à 8,7 kilomètres à l'Ouest du projet. La ZNIEFF de type 2 "Zones humides d'arrière dune du Pays de Born" est située à 645 mètres au Nord-est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 9km à l'Ouest du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNR 0000001).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de grande voie de circulation, d'aérodrome... à proximité du projet. Il n'y a pas de Plan de prévention du bruit ni prescrit, ni en projet sur la commune de Pontenx-les-Forges.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors du site inscrit "Val de l'Eyre" : SIN 0000203
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur les critères floristiques, une zone humide a été identifiée à l'Est du projet de défrichement (hors projet).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Pontenx-les-Forges n'est ni concernée par un Plan de prévention des risques naturels ni par un Plan de prévention des risques technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'agence Adour Garonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de captage d'eau destiné à l'alimentation humaine dans un rayon de 3 kilomètres autour du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 "Zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et de Buch" (FR7200714) est localisé à 675 mètres au Nord du projet. -> Voir Planche 4 (Patrimoine naturel) du Diagnostic écologique sommaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

#### 4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans la nappe superficielle. 1 forage de 20m de profondeur et un débit de 30 m3 (irrigation)
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainage. Pas de détournement de fossé ou cours d'eau.
<b>Ressources</b>			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de terrassement de prévu.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de défrichement, suppression de 7,06 hectares de plantation de Pins maritimes sur Lande à Fougère aigle et Landes à Molinie bleue dégradée.
<b>Milieu naturel</b>			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace de forêt et de landes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Pontenx-les-Forges est concernée par les risques : - feu de forêt, - le risque sismique (très faible) - les mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des argiles (non concerné au droit du projet) - les tempêtes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du défrichage du site, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, l'exploitant utilisera des engins agricoles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Limitées à deux jours par an, lors des épandages de matière organique.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Outre ceux issus de l'utilisation d'engins de chantier et d'engins agricoles, pas de rejets de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltré et réalimente la nappe d'eau superficielle. Ruissellement négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Agriculture biologique mise en place : pas ou peu de pollution.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une modification de la perception visuelle du site aura lieu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement engendrera des modification sur la vocation initiale des terrains par la création d'une parcelle agricole de 7,06 hectares.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase des travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (défrichage) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de Pontenx-les-Forges
- Faible impact du défrichage sur une commune plutôt boisée : à plus de 80 % (source: Corine Land Cover 2012)
- Le projet n'est pas concerné par un habitat d'intérêt communautaire.
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 675 mètres du site, aucun milieu naturel remarquable ne sera impacté.
- Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude, sans réels impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction
- Pratique d'une agriculture biologique qui limite les impacts sur les milieux naturels, apport supplémentaire de nourriture.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE (comportant les annexes obligatoires n°2 à 6)

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Commensacq

le

0/9/17

Signature

**SCEA MOUNES**  
2350 Perprise de Tuyas  
40210 COMMENSACQ  
Tél. : 05 58 07 17 65 - Fax : 05 58 83 91 65  
olivier.banos40@orange.fr



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**Personne physique**

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

**Personne morale**

Adresse du siège social

Numéro

2350

Extensio  
n

Nom de la voie

Perprise de tuyas

Code postal

40210

Localité

Commensacq

Pays

France

Tél

05 58 07 17 65

Fax

05 58 83 91 65

Courriel

olivier.banos40@orange.fr

**Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande**

Nom

BANOS

Prénom

Olivier

Qualité

Co-gérant

Tél

06 89 79 02 08

Fax

05 58 83 91 65

Courriel

olivier.banos40 @ orange.fr

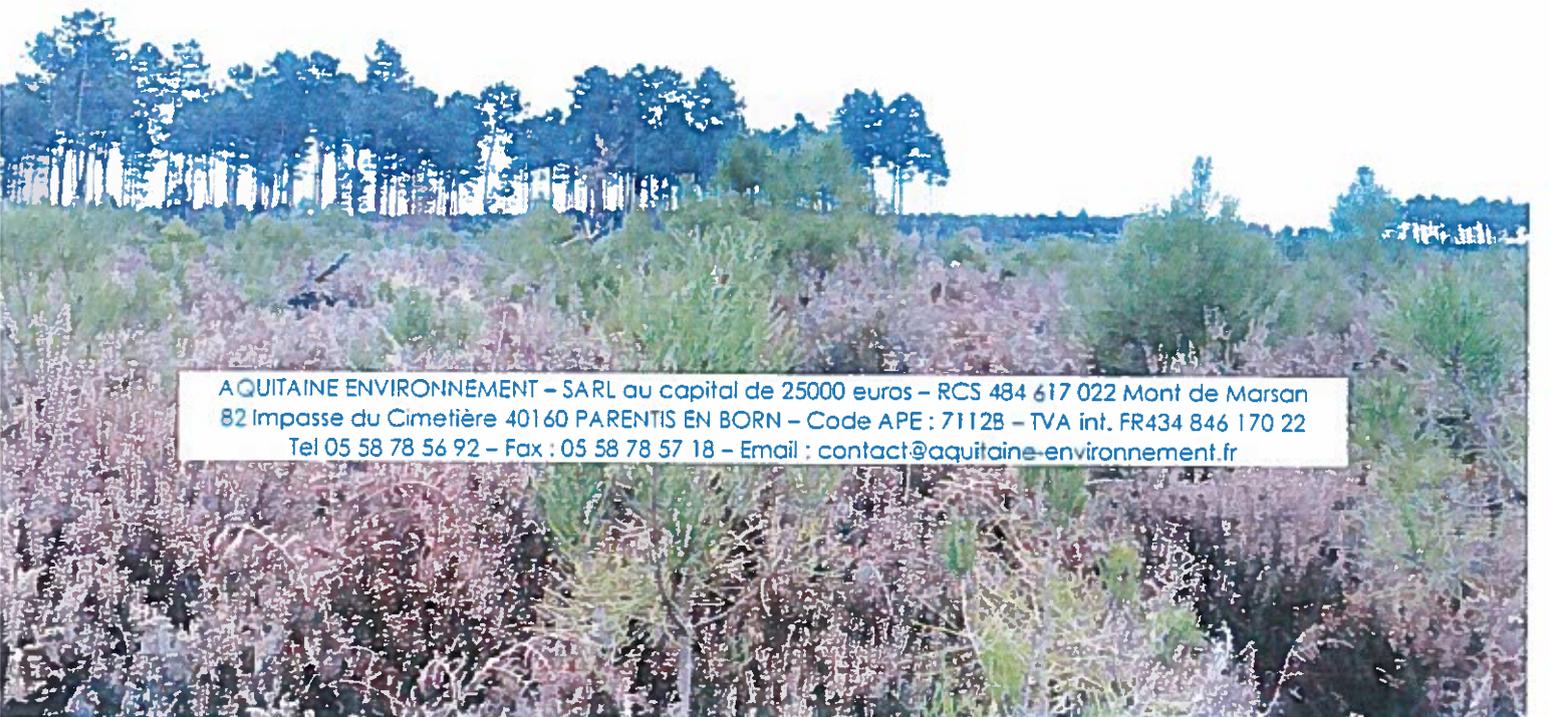
En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

**SCEA MOUNES  
2350 PERPRISE DE TUYAS  
40210 COMMENSACQ**

**DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE**

**Projet de défrichement  
Pontenx-les-Forges (40)**

**Juin 2018**



AQUITAINE ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 25000 euros – RCS 484 617 022 Mont de Marsan  
82 Impasse du Cimetière 40160 PARENTIS EN BORN – Code APE : 7112B – TVA int. FR434 846 170 22  
Tel 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18 – Email : [contact@aquitaine-environnement.fr](mailto:contact@aquitaine-environnement.fr)

## REFERENCES DU DOSSIER

### Etude

Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Pontenx-les-Forges

---

### Maître d'ouvrage

SCEA MOUNES  
2350 PERPRISE DE TUYAS  
40210 COMMENSACQ

Tél : 06 89 79 02 08

---

### Prestataire

Aquitaine Environnement  
82 impasse du cimetière  
40160 Parentis-en-Born

Tél. : 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18

Responsable de prestation : Loïc FASAN

---

### Auteurs de l'étude

**Loïc FASAN**, Ecologue principal

**Laurine PILOY**, Stagiaire chargée d'étude

---

### Date de remise

Juin 2018

## SOMMAIRE

I.	Généralité .....	6
II.	Localisation géographique.....	6
III.	Contexte hydrographique .....	9
IV.	Reportage photographique.....	11
V.	Contexte patrimonial .....	14
VI.	Flore.....	19
a.	Milieu 1 .....	22
b.	Milieu 2 .....	23
c.	Milieu 3 .....	24
d.	Milieu 4 .....	25
e.	Milieu 5 .....	26
f.	Milieu 6 .....	27
g.	Milieu 7 .....	28
h.	Milieu 8 .....	29
VII.	Faune .....	30
a.	Avifaune .....	30
b.	Entomofaune .....	32
c.	Mammalofaune.....	33
d.	Reptiles.....	33
e.	Amphibiens.....	33
VIII.	Conclusion .....	34
IX.	Calendrier des inventaires de terrain .....	36

## Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique .....	7
Planche 2 – Situation cadastrale .....	8
Planche 3 – Hydrographie .....	10
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel.....	18
Planche 5 – Cartographie des habitats .....	21
Planche 6 - Enjeux écologiques.....	35

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000.....	16
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000.....	17
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site .....	20
Tableau 4 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protection .....	30
Tableau 5 : Lépidoptères rencontrés sur le site et statut de protection .....	32
Tableau 6 : Orthoptères rencontrés sur le site et statuts de protection.....	32
Tableau 7 : Inventaires réalisés sur le site.....	36

## Liste des figures

Figure 1 : Localisation des prises de vue .....	11
Figure 2 : Prise de vue n°1 .....	12
Figure 3 : Prise de vue n°2 .....	12
Figure 4 : Prise de vue n°3 .....	12
Figure 5 : Prise de vue n°4 .....	13
Figure 6 : Milieu 1.....	22
Figure 7 : Milieu 2.....	23
Figure 8 : Milieu 3.....	24
Figure 9 : Milieu 4.....	25
Figure 10 : Milieu 5 .....	26
Figure 11 : Milieu 6 .....	27
Figure 12 : Milieu 7 .....	28
Figure 13 : Milieu 8 .....	29

## I. Généralité

Commune landaise située à 53 kilomètres au Nord-ouest de Mont-de-Marsan et à 64 kilomètres au Sud-ouest de l'agglomération bordelaise, **Pontenx-les-Forges** apparaît être le secteur privilégié par la SCEA MOUNES pour un projet de défrichement.

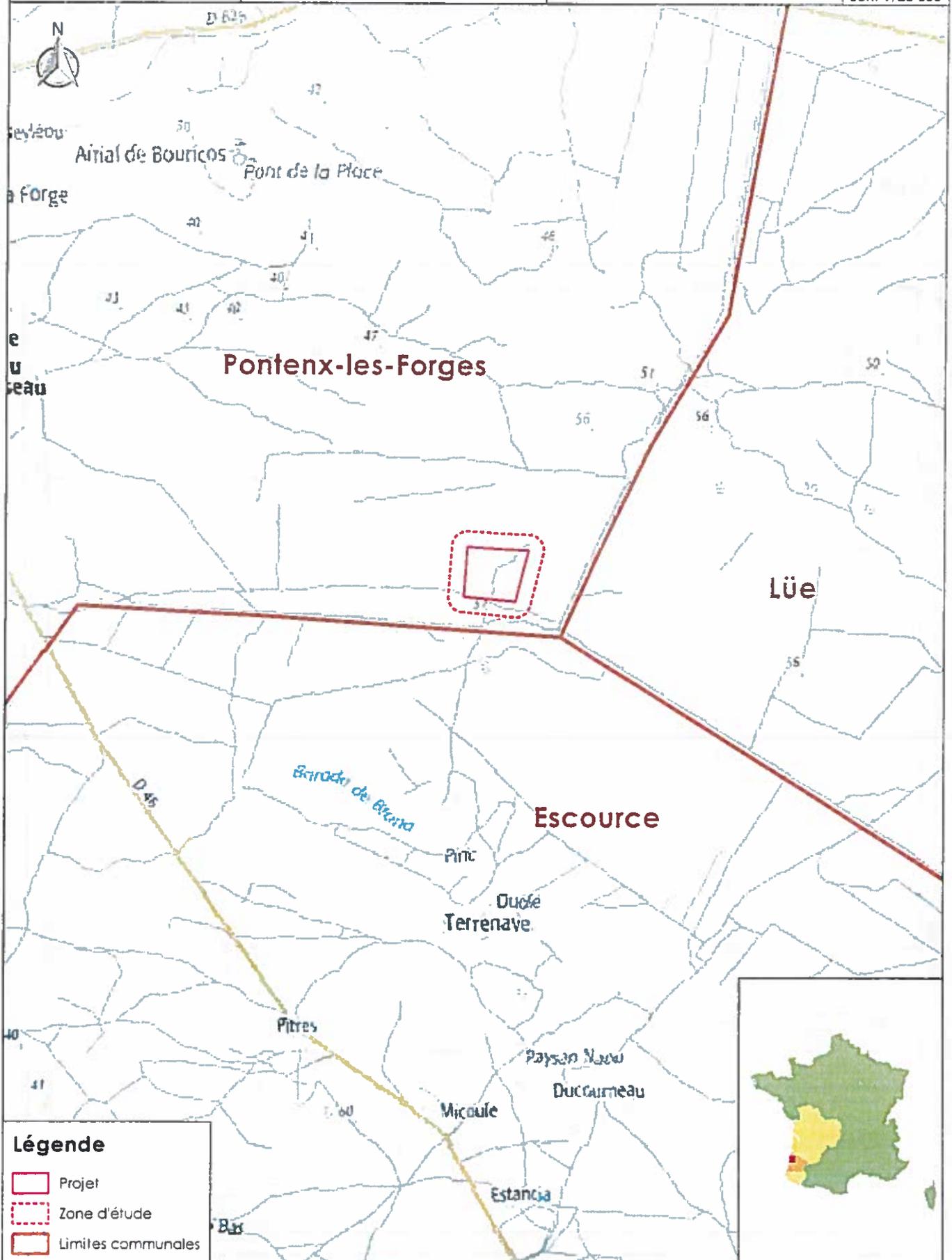
La parcelle « F307 » associée à ce projet se situe à environ 4,8 kilomètres au Sud-est du bourg de Pontenx-les-Forges. Le projet occupe une surface de **7,06 hectares**.

Afin d'anticiper d'éventuels impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

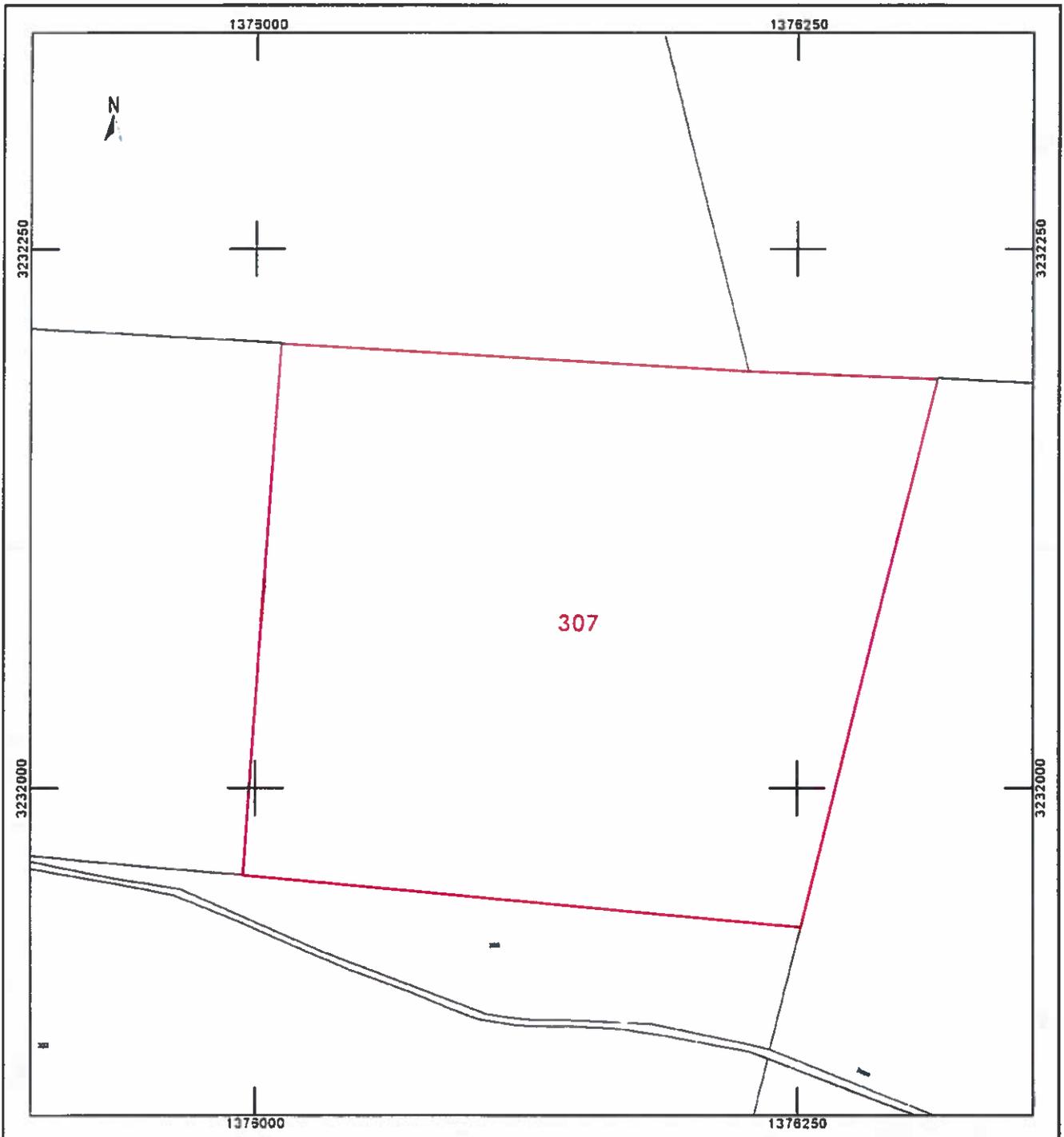
## II. Localisation géographique

Le projet de défrichement se trouve dans le Sud-est du territoire communal de Pontenx-les-Forges, localisée au Nord-ouest du département des Landes. Le lieu-dit où se situe le projet est « Puyo Millet ».



Légende

 Projet



### III. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans **le bassin versant de l'Escource**, au niveau de la zone hydrographique S322 « *L'Escource du confluent du Brana à l'étang d'Aureilhan* ».

Le ruisseau le plus proche drainant la parcelle est de toponyme inconnu et codifié **S3221072**. Il se situe à environ 425 mètres au Sud-ouest de la parcelle. Il se jette ensuite plus au Sud-ouest dans le ruisseau « Barade de Brana » de code hydrographique **S3220522**. Le ruisseau Barade de Brana est un affluent du ruisseau de la Fontaine des Saints, codifié **S3220510** qu'il rejoint à environ 1,8 kilomètres en direction de l'Ouest.

Le ruisseau de la Fontaine est quant à lui un affluent de l'Escource (code hydrographique : S32-0400). Ce ruisseau se jette dans le courant de Mimizan (code hydrographique : S3-0290) qui rejoint ensuite l'Océan Atlantique à l'Ouest.

L'exutoire final des eaux s'écoulant dans la zone de projet est le Courant de Mimizan, codifié **S3--0290**. Ce courant est l'exutoire final de l'étang d'Aureilhan et indirectement celui des étangs de Biscarrosse-Parentis et Cazaux -Sanguinet.

En bordure directe de la parcelle du projet le réseau hydrographique est faible. Seul un fossé à sec le jour de l'étude (06/06/2018) est présent en limite Nord de la parcelle. Celui-ci ne possède aucune communication avec le fossé situé à l'Est de toponyme inconnu et de code hydrographique S3231172 ni avec le ruisseau codifié S3221072 situé au Sud-ouest de la parcelle.

**L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.**

*Remarque : aucune zone humide élémentaire n'est présente sur la zone d'implantation du projet (sources : SIEAG).*



## Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Cours d'eau
-  Fossé

#### IV. Reportage photographique

La localisation des prises de vue est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Juin 2018.



Figure 1 : Localisation des prises de vue



Figure 2 : Prise de vue n°1

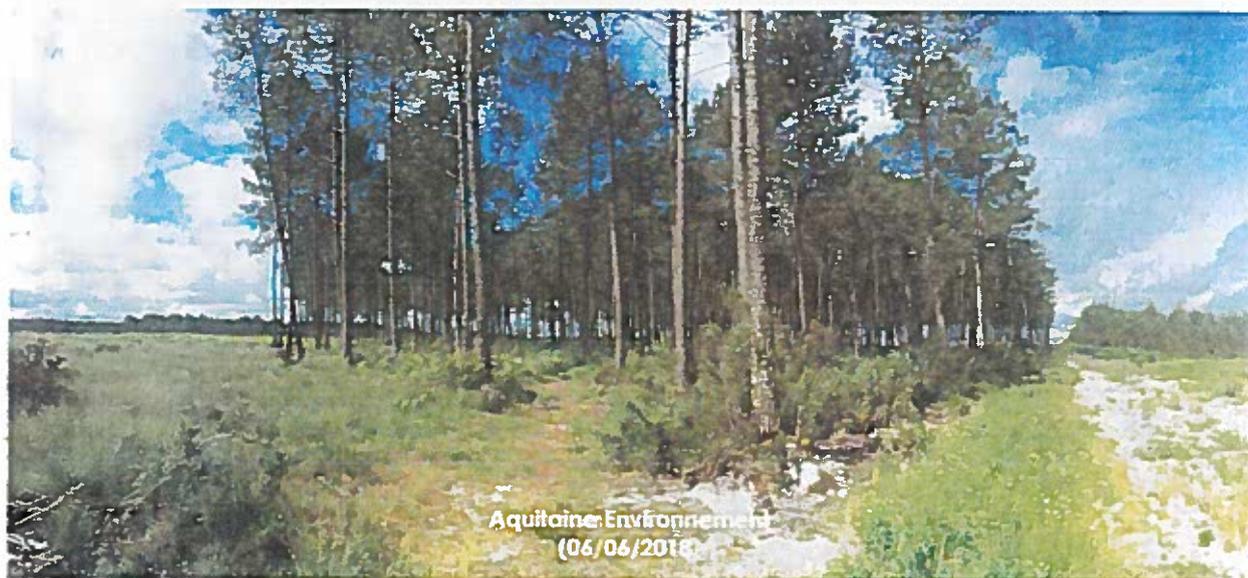


Figure 3 : Prise de vue n°2

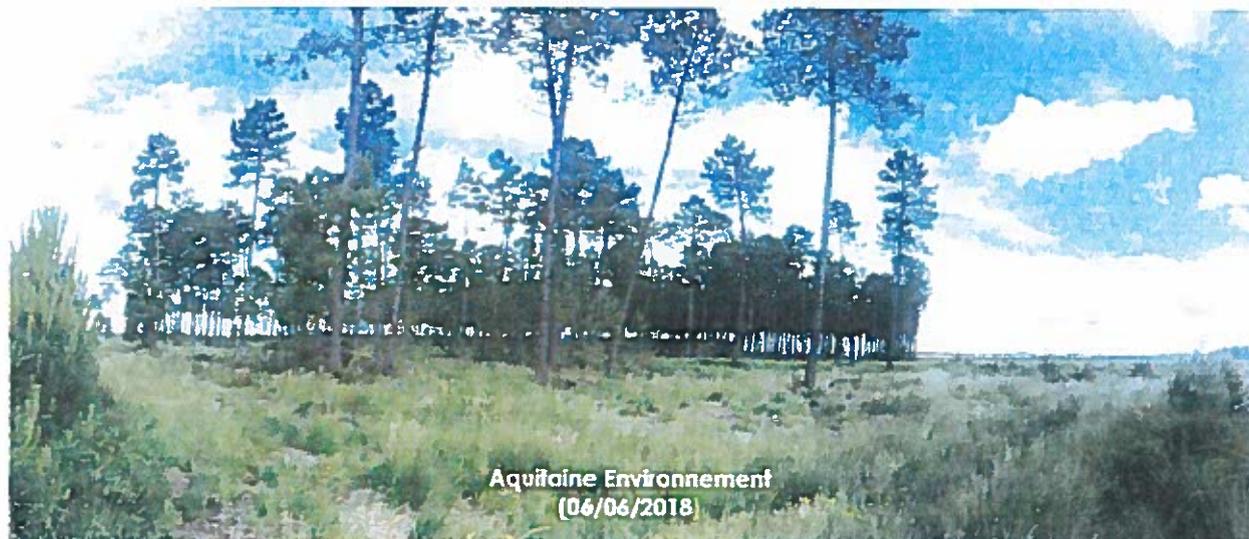


Figure 4 : Prise de vue n°3



Figure 5 : Prise de vue n°4

## V. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon d'environ 8,7 kilomètres autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

### a. Patrimoine naturel

#### i. Zonage d'inventaire naturel

##### o ZNIEFF 1 : La moyenne vallée du Canteloup, n°720030082

Ce zonage s'étend sur 139,72 hectares répartis au niveau de deux communes des Landes, Pontenx-les-Forges et Lüe. L'intérêt écologique de cette zone est représenté par la présence d'habitats humides et des espèces qui y sont inféodées. Très peu de données existent actuellement sur ce zonage.

**Cette ZNIEFF se situe à environ 645 mètres au Nord-est du projet.**

##### o ZNIEFF 1 : Zones humides et herbiers des rives de l'étang d'Aureilhan, n° 720000948

Ce zonage s'étend sur 277,07 hectares répartis au niveau de trois communes des Landes (Aureilhan, Mimizan, Saint-Paul-en-Born). Son intérêt est représenté par la diversité de ses habitats humides et des espèces qui y sont inféodées. La zone comprend des tourbières et marais ainsi que des prairies humides et des zones arborées. Très peu de données existent actuellement sur ce zonage.

**Cette ZNIEFF se situe à 8,7 kilomètres à l'Ouest du projet.**

##### o ZNIEFF 2 : Zones humides d'arrière dune du Pays de Born, n° 720001978

Ce zonage s'étend sur 12 820,37 hectares répartis au niveau de huit communes de Gironde et des Landes dont Pontenx-les-Forges. Cette zone correspond à l'ensemble des lacs et de leurs affluents du Nord des Landes. Son intérêt est représenté par la diversité de ses habitats et des espèces qui s'y trouvent. Les zones humides d'arrière-dune du pays de Born constituent un ensemble original de dunes, landes, tourbières, pelouses et forêts qui abritent des espèces diversifiées telles que la Salamandre, le Fadet des Laïches ou encore la Loutre d'Europe.

**Cette ZNIEFF est située à 645 mètres au Nord-est du projet.**

## ii. Zonage réglementaire naturel

- **Le site Natura 2000 : FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et de Buch**

Cette Zone Spéciale de Conservation s'étend sur un périmètre de 12 915 hectares au niveau de quinze communes de Gironde et des Landes dont Pontenx-les-Forges. L'intérêt écologique de cette zone porte sur la présence d'habitats humides, dont certains ont été classés prioritaires au niveau européen. Les enjeux écologiques principaux du site sont représentés par la présence de végétations aquatiques lacustres et de leurs complexes rivulaires tourbeux et ouverts comme les landes humides ou les marais. Ces milieux accueillent des espèces faunistiques et floristiques rares et vulnérables comme le Vison d'Europe, la Grande noctule, la Leucorrhine à gros thorax, l'Isoète de Bory, la Petite fougère aquatique et le Faux cresson de Thore.

**Le projet est situé à 675 mètres au Sud de ce site protégé au titre de Natura 2000.**

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD).

Habitat	Statut habitat	% couverture	Etat de conservation
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Communautaire	0	-
Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i> )	Communautaire	0,04	B
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques ( <i>Sarcocornietea fruticosi</i> )	Communautaire	0,02	B
Dunes mobiles embryonnaires	Communautaire	0	-
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Communautaire	0,05	C
Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> ( <i>Salicion arenariae</i> )	Communautaire	0	-
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	Communautaire	1,23	C
Dépressions humides intradunaires	Communautaire	0,72	B
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	Communautaire	2,12	C
Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.	Communautaire	0	B
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletalia uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetalia</i>	Communautaire	0,46	C

Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Communautaire	0,53	B
Lacs et mares dystrophes naturels	Communautaire	0,02	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	Communautaire	0,02	C
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p	Communautaire	0,02	B
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	Communautaire	0,26	C
Landes sèches européennes	Communautaire	0,04	C
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Communautaire	0,45	C
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Communautaire	1,05	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Communautaire	0,04	B
Tourbières hautes actives	Communautaire	0	C
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Communautaire	0,01	C
Tourbières de transition et tremblantes	Communautaire	0	C
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Communautaire	0,13	C
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	Communautaire	0,69	C
Tourbières boisées	Communautaire	0,01	-
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Saicion albae)	Communautaire	7	B
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	Communautaire	7	B
Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	Communautaire	0,05	B

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000  
(Etat de conservation : A = « Excellente », B = « Bonne », C = « Moyenne/réduite »)

**Aucun de ces habitats n'est présent sur le périmètre de la zone d'étude.** De plus, au vu de la nature de la végétation présente sur la zone d'étude, les relations potentielles entre les habitats et les habitats protégés du site Natura 2000 seront très limitées.

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Non prioritaire	Commune-C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Prioritaire	Très rare-C	Bonne
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Non prioritaire	-- C	Moyenne
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Non prioritaire	Très rare- C	Moyenne
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Non prioritaire	Très rare-C	Moyenne
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Prioritaire	Rare - C	Bonne
Insectes	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Non prioritaire	Rare - C	Moyenne
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Non prioritaire	Rare- C	Moyenne
	Agriion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
Reptiles	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Non prioritaire	Très rare - C	Moyenne
	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Non prioritaire	Rare-C	Bonne
Plantes	Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	Non prioritaire	Très rare - A	Moyenne
	Caropsis de Thore	<i>Caropsis verticillata-inundata</i>	Non prioritaire	Commune - B	Bonne
	Luronium natans	<i>Luronium natans</i>	Non prioritaire	Très rare-C	Moyenne

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

**Aucune des espèces citées ci-dessus n'a été recensée sur le site.** De plus, au vu de la nature plutôt mésophile de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de la plupart de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparaît faible à nulle.



**Légende**

- Projet
- Zone d'étude
- ZNIEFF 1  
720030082 La moyenne vallée du Canteloup  
720000948 Zones humides et herbiers des rives de l'étang d'Aureilhan
- ZNIEFF 2  
720001978 Zones humides d'arrière dune du Pays de Born
- Site Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation  
FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et de Buch

## VI. Flore

Lors des investigations de terrain, 8 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPE :

1. **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes (40 ans) x **31.86** Lande à Fougère aigle
2. **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes (40 ans) x **31.13** Lande à Molinie bleue dégradée
3. **31.861** Lande subatlantique à Fougère aigle
4. **82.1** Parcelle d'agriculture biologique
5. **35.2** Pelouse siliceuse ouverte medio-européenne
6. **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes (10 ans) x **31.85** Lande à Ajonc d'Europe
7. **31.13** Lande à Molinie bleue
8. **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes (5 ans) x **31.23** Lande atlantique à Erica et Ulex

Aucun habitat présent au niveau du projet n'est considéré comme habitat communautaire au titre de la directive de l'Union Européenne 92/43/CEE.

Les 8 milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences en habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologiques.

Milieu	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut	Enjeux écologiques
1		42.813	-	Plantation de Pins maritimes des Landes (40 ans)	-	Faible
		x 31.86	-	X Lande subatlantique à Fougère aigle	-	
2		42.813	-	Plantation de Pins maritimes des Landes (40 ans)	-	Faible
		X 31.13	-	x Lande à Molinie bleue dégradée	-	
3		31.861	-	Lande subatlantique à Fougère aigle	-	Faible
4		82.1	-	Parcelle d'agriculture biologique	-	Faible
5		35.2	-	Pelouse siliceuse ouverte medio-européenne	-	Faible
6		42.813	-	Plantation de Pins maritimes des Landes (10 ans)	-	Faible
		X 31.85	-	x Lande à Ajonc d'Europe	-	
7		31.13	-	Lande à Molinie bleue	-	Modéré
8		42.813	-	Plantation de Pins maritimes des Landes (5 ans)	-	Modéré
		X 31.23	-	X Lande atlantique à Erica et Ulex	-	

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.

**Légende**

-  Projet
-  Zone d'étude

**Voïrie**

-  Chemin

**Hydrographie**

-  Fossé sec

**Habitats**

- 1  42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes (40 ans)  
x 31.861 Lande subatlantique à Fougère aigle
- 2  42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes (40 ans)  
x 31.13 Lande à Molinie bleue dégradée
- 3  31.801 Lande subatlantique à Fougère aigle
- 4  82.1 Parcelle d'agriculture biologique
- 5  35.2 Pelouse siliceuse ouverte medio-européenne
- 6  42.813 Plantation de Pins maritimes de Landes (10 ans)  
x 31.85 Lande à Ajonc d'Europe
- 7  31.13 Lande à Molinie bleue
- 8  42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes (5 ans)  
x 31.23 Lande atlantique à Erica et Ulex



### a. Milieu 1 : Plantation de Pins maritimes des Landes de 40 ans et Lande à Fougère aigle

Il s'agit d'une plantation de Pins maritimes des Landes d'environ 40 ans située sur la partie Nord et centre Est de la zone concernée par le projet. La sous-strate est dominée par une formation de Fougère aigle. La présence de Pins maritimes apparaît plus clairsemée dans la partie Sud-est de cet habitat.

Le boisement et la lande présents sur ce milieu peuvent être rattachés, selon la typologie Corine Biotope aux habitats suivant : **42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes et 31.86 Lande à Fougère aigle.**

**L'intérêt écologique de ce milieu est faible** : la végétation présente, de type mésophile, est peu diversifiée.

**Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.**

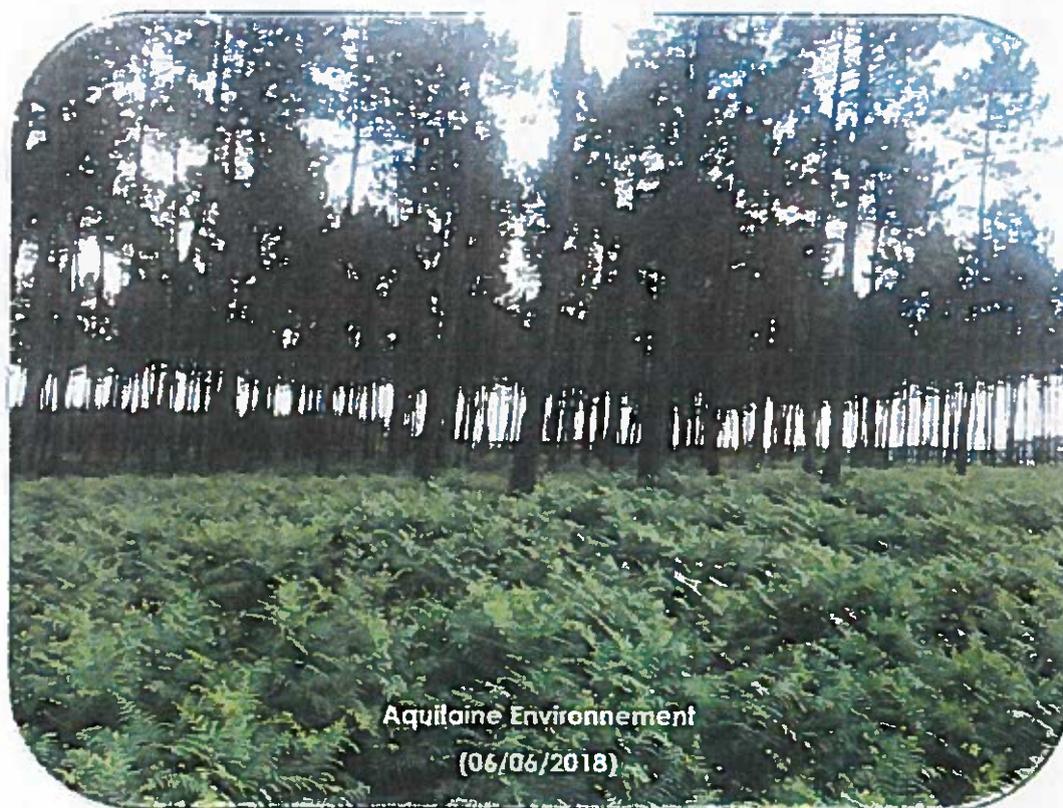


Figure 6 : Milieu 1

## b. Milieu 2 : Plantation de Pins maritimes des Landes de 40 ans et Lande à Molinie bleue dégradée

Il s'agit d'un milieu qui se développe dans la partie Sud-ouest de la zone concernée par le projet. La strate arborée correspond à une futaie régulière de Pins maritimes des Landes d'environ 40 ans. Elle se développe sur une strate herbacée dominée par la Molinie bleue en association avec l'Avoine de Thore et la Canche cespiteuse. La strate arbustive est quant à elle assez diversifiée avec la présence de Bourdaine, d'Ajonc nain, d'Ajonc d'Europe ou de Bruyère à balais.

Le boisement et la lande présents sur ce milieu peuvent être rattachés, selon la typologie Corine Biotope aux habitats suivant : **42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes et 31.13 Lande à Molinie bleue dégradée.**

**L'intérêt écologique de ce milieu est faible.** Aucune plante d'intérêt patrimonial n'a été relevée sur ce milieu.

**Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée sur ce milieu lors des investigations de terrain.**



Figure 7 : Milieu 2

### c. Milieu 3 : Lande à Fougère aigle

Ce milieu est situé à l'Est de la zone d'étude. Il s'agit d'un milieu ouvert correspondant à une ancienne plantation de Pins maritimes déboisée et recolonisée par la Fougère aigle. Ce type de milieu est caractéristique d'une recolonisation post-forestière. La Fougère aigle est une espèce douée d'allélopathie capable d'inhiber le pouvoir germinatif des autres végétaux. Cela lui permet de coloniser de grandes surfaces lorsque les conditions édaphiques sont de types secs à mésophiles.

Cet habitat peut être rattaché selon la typologie Corine Biotope à l'habitat **36.851 Lande subatlantique à Fougère aigle**.

**L'intérêt écologique de ce milieu est faible.** La quasi-mospécificité et l'absence d'espèces protégées ne permet pas d'accorder un enjeu écologique fort à cet habitat.

**Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains sur et à proximité de ce milieu.**

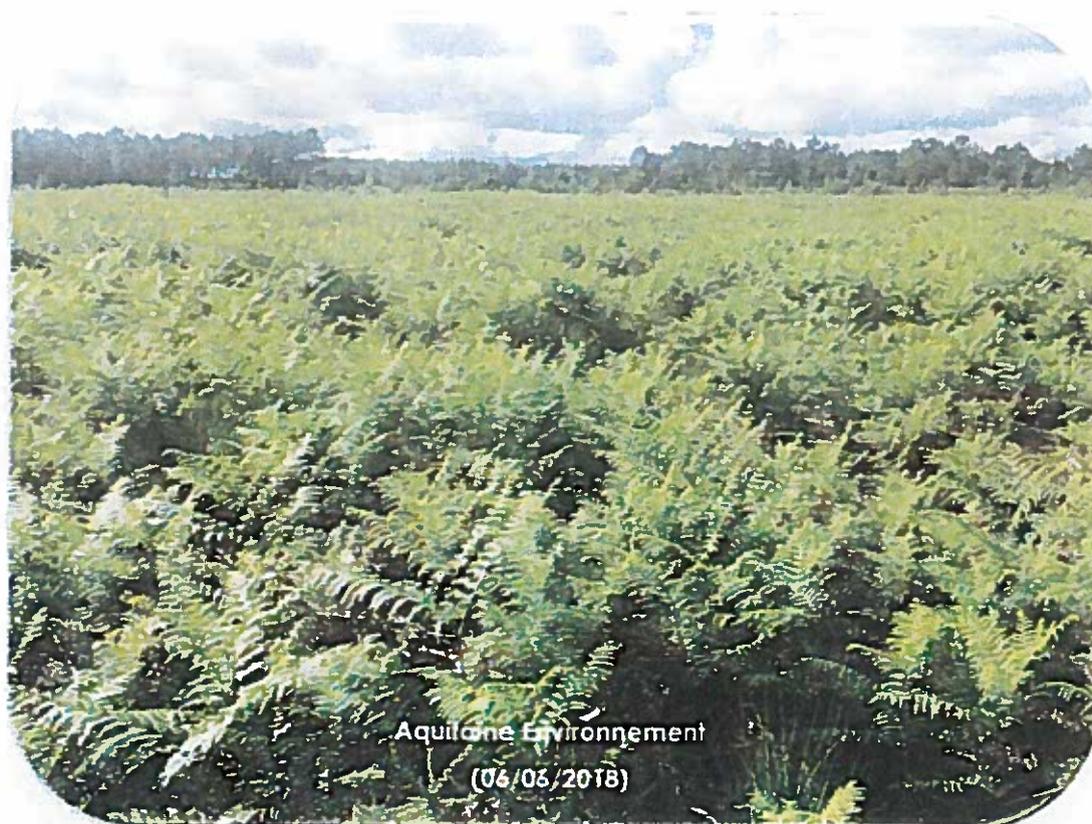


Figure 8 : Milieu 3

#### d. Milieu 4 : Parcelle d'agriculture biologique

Deux parcelles agricoles sont situées à l'Ouest et au Nord-est de la zone d'étude. La parcelle agricole située au Nord-est de la zone d'étude correspond à une culture de maïs (en rotation culturale).

Ce milieu peut être rattaché, selon la typologie Corine Biotope, à l'habitat suivant : **82.1 Parcelle d'agriculture biologique.**

**L'intérêt écologique de ce milieu est faible.** Il s'agit d'un agro-écosystème monospécifique, la diversité floristique y est nulle.

**Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.**



Figure 9 : Milieu 4

#### e. Milieu 5 : Pelouse siliceuse ouverte medio-européenne

Ce milieu se situe sur la partie Nord-est de la zone d'étude à proximité immédiate de la parcelle agricole. Cette formation ouverte est caractéristique des sols siliceux et secs. Ce milieu, en cours de recolonisation, est pauvre en espèce et composé en grande partie de plantes annuelles.

La pelouse présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **35.2 Pelouse siliceuse ouverte medio-européenne**.

**L'intérêt écologique de ce terrain est faible.** L'absence de Faune, de Flore protégées ou de zones humides permet d'attribuer un enjeu faible.

**Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.**

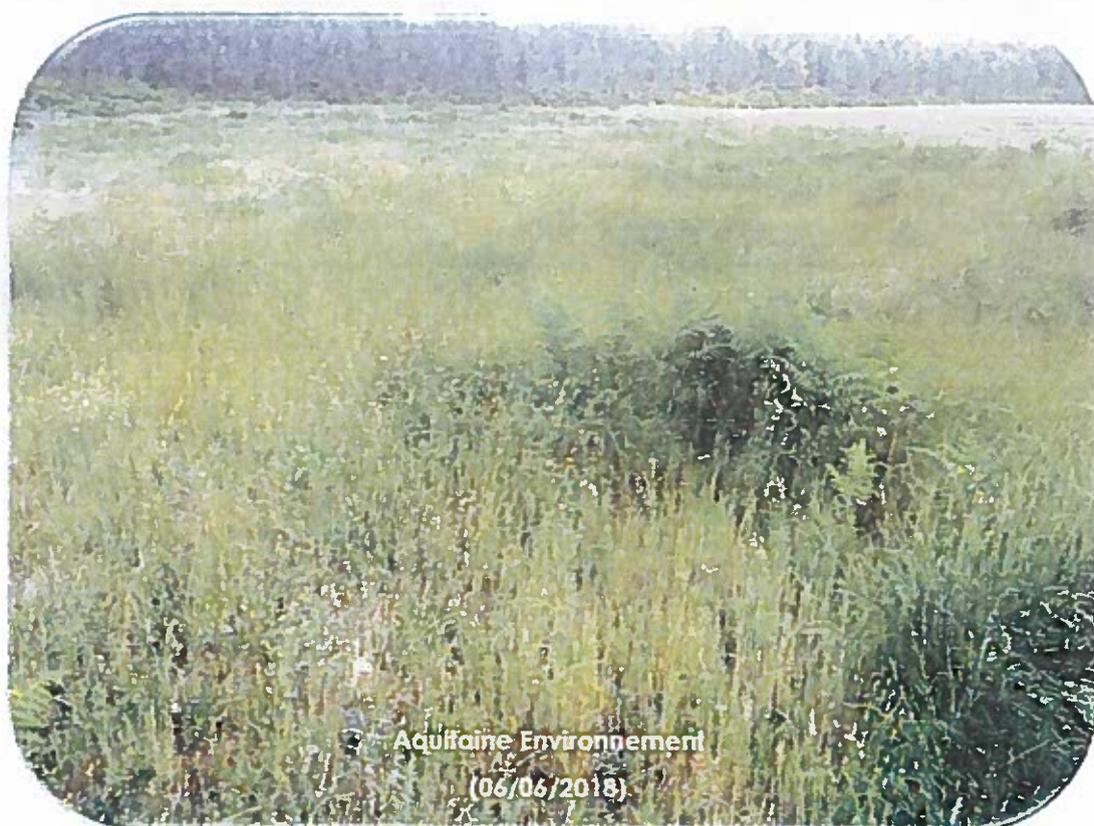


Figure 10 : Milieu 5

#### f. Milieu 6 : Plantation de Pins maritimes des Landes de 10 ans et Lande à Ajonc d'Europe

Il s'agit d'un milieu qui se développe au Nord-ouest de la zone d'étude. Il se caractérise par une strate arborée correspondant à une plantation de Pins maritimes d'environ 10 ans. Cette plantation se développe sur une strate arbustive dominée par l'Ajonc d'Europe. Cette formation végétale est dense du fait d'une absence d'entretien sylvicole.

Le boisement et la lande présents sur ce secteur peuvent être rattachés, selon la typologie Corine Biotope, à l'habitat : **42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes** ainsi qu'à l'habitat **31.85 Lande à Ajonc d'Europe**.

**L'intérêt écologique de ce milieu est faible** : la sous-strate, assez sèche, est caractérisée par une faible diversité floristique. La végétation présente est mésophile, dominée par l'Ajonc d'Europe.

**Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrain.**

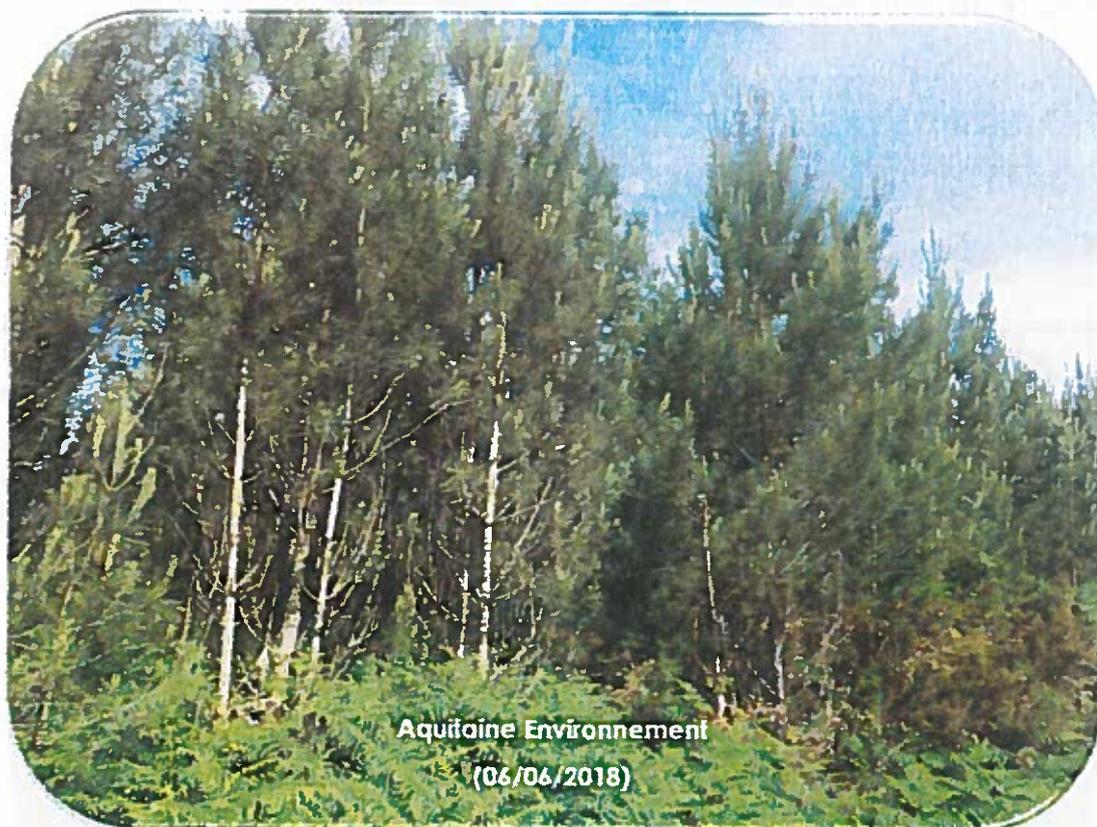


Figure 11 : Milieu 6

### g. Milieu 7 : Lande à Molinie bleue

Ce milieu est présent sur deux zones du terrain d'étude. Il se situe au Sud-est de la zone et forme un patch dans la Lande à Fougère aigle située à l'Est.

Il s'agit d'un milieu ouvert formé par un cortège d'espèces pionnières dominé par la Molinie bleue. Quelques Bruyères à quatre angles sont présentes dans le patch de Molinie situé dans la Lande à Fougère tandis que la partie située au Sud-est du projet apparaît plus mésophile. Elle se compose notamment d'Hélianthème tachetée et d'Hélianthème faux-alysson, espèces typiques des milieux secs et mésophiles.

La lande présente sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattachée selon la typologie Corine Biotope à l'habitat suivant : **31.13 Lande humide à Molinie bleue.**

**L'intérêt écologique de cette lande est modéré** : la Lande à Molinie constitue un habitat favorable pour le Fadet des Laïches. Aucun individu n'a été contacté lors des investigations de terrain d'où l'attribution d'un enjeu écologique modéré.

**Seulement sur les critères floristiques, cette lande constitue une zone humide au titre de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.**

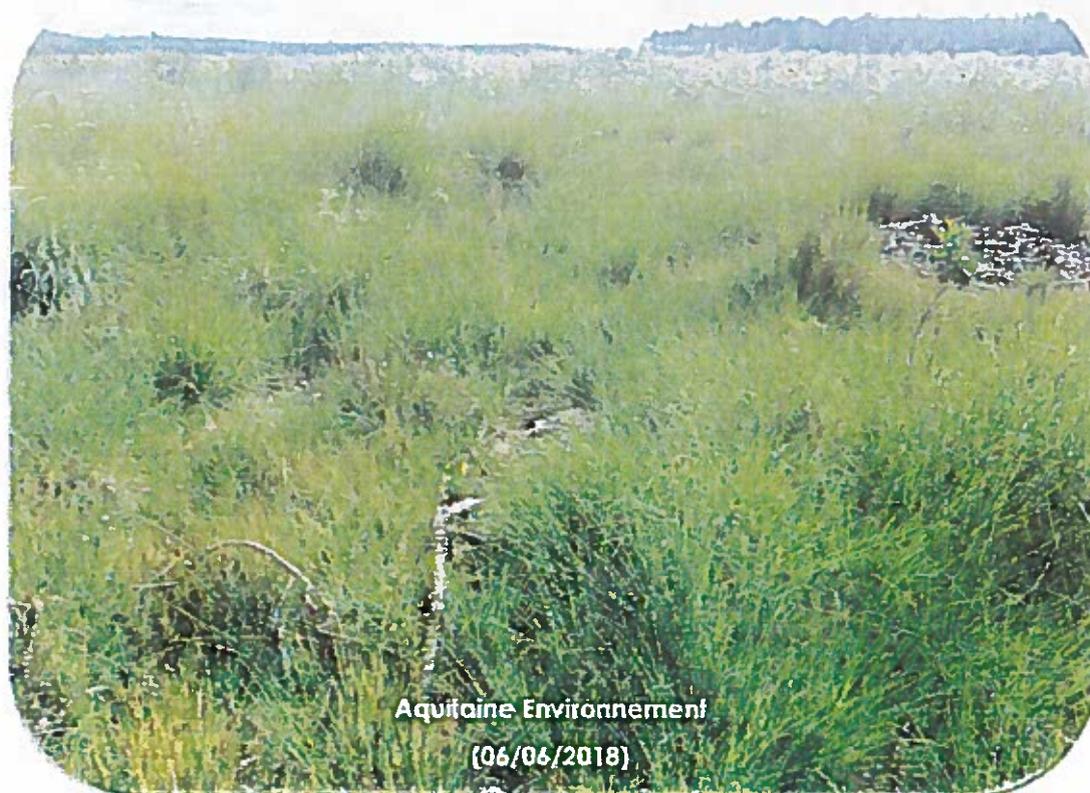


Figure 12 : Milieu 7

#### h. Milieu 8 : Plantation de Pins maritimes de 5 ans et Lande atlantique à Erica et Ulex

Ce milieu est présent au Sud et au Sud-ouest de la zone d'étude. Il s'agit d'une plantation de Pins maritimes d'environ 5 ans se développant sur une Lande arbustive mésophile à sèche, dominée par la Bruyère à balais et l'Ajonc d'Europe.

La lande et le boisement présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés, selon la typologie Corine Biotope, aux habitats suivant : **42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes** et **31.23 Lande sèche à Erica et Ulex**.

**L'intérêt écologique de ce milieu est modéré.** La sous-strate, assez sèche, est caractérisée par une faible diversité floristique. Cependant, ce milieu constitue un habitat favorable pour la Fauvette Pitchou. Il s'agit d'une espèce patrimoniale mais elle n'a pas été contacté lors des investigations de terrain, d'où l'attribution d'un enjeu écologique modéré.

**Cette lande ne constitue pas une zone humide au titre de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.**



Figure 13 : Milieu 8

## VII. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 11 espèces d'oiseaux,
- 5 espèces d'insectes.

### a. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 11 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	LC (hivernants) NA (passage) NT (nicheur)
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Art 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Art 1	/	An. III	An. II/1 An. III/1	LC (nicheur)
Huppe fasciée	<i>Upupa epos</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Art 3	An. II	An. III	An. I	LC (nicheur) NA (passage)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (passage) DD (hivernant) VU (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Art 3	/	An. II An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Art 1 Art 3	An. II	An. III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)

Tableau 4 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protection

Légende :

- **PN** : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art 1 : Gibier chassable

Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

- **Bonn** : Convention de Bonn

Art. II : Mise en place d'accords internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- **Berne** : Convention de Berne

Art. II : Protection des zones migratoires et de repos

Art. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- **DO** : Directive Oiseaux 2009/147/CE

Art. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats

Art. II/1 : Chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

Art. II/2 : Chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

Art. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)**

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente ou présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : De préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Cette avifaune est relativement commune dans le département des Landes. La plupart des espèces contactées sont inféodées aux milieux sylvico-urbain.

**Le Milan noir** est protégé au titre de l'Article 3 de la protection nationale des oiseaux, de l'Annexe II de la Convention de Bonn, de l'Annexe III de la Convention de Bern et de l'Annexe I de la Directive oiseaux 79/409/CEE (son habitat est protégé). Toutefois, son statut sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2008 est LC (de préoccupation mineure).

Cette espèce a été observée dans le Nord de l'aire d'étude. Cette espèce semble inféodée à la ripisylve du Canteloup, coulant à environ 600 m au Nord.

D'après le Cahier d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie – MNHN : « Le Milan noir fréquente les grandes vallées alluviales, près de lacs ou de grands étangs, pour autant qu'il y trouve un gros arbre pour construire son aire [bg72]. Il fréquente également volontiers les alignements d'arbres surplombant ces étendues d'eau, au sein de Frênes, de Peupliers ou de Chênes principalement [...] L'aire, qu'il s'agisse de celle construite l'année précédente ou d'un ancien nid de corneille, voire de rapace, est située généralement en lisière de forêt, souvent près de l'eau à proximité des grands fleuves ou de grands lacs, en périphérie d'étangs forestiers et en forêts rivulaires. ».

Affectonnant plus particulièrement les zones humides, la parcelle du projet ne constitue pas un habitat de reproduction ou de nichage pour le Milan noir.

## b. Entomofaune

### • Lépidoptères

Lors des investigations de terrain, 3 espèces de lépidoptère ont été contactées. Le statut réglementaire des papillons présents sur la zone d'étude est présenté dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2012
		PN	Berne	DH	
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	-	LC
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	-	LC
Thécla du Chêne	<i>Quercusia quercus</i>	-	-	-	LC

Tableau 5 : Lépidoptères rencontrés sur le site et statut de protection

#### Legende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Aucune de ces espèces de papillon ne possède de statut de protection.

### • Orthoptères

Lors des investigations de terrain, 2 espèces d'orthoptères ont été contactées. Le statut réglementaire des orthoptères présents sur la zone d'étude est présenté dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2004
		PN	Berne	DH	
Criquet noir ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-	-	-	4
Grillon champêtre	<i>Grillus campestris</i>	-	-	-	4

Tableau 6 : Orthoptères rencontrés sur le site et statuts de protection

L'ensemble des orthoptères observés sur la zone d'étude ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

#### Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007
- Berne : Convention de Berne
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge nationale des Orthoptères de France (2004) : Eric Sardet et Bernard Defaut
- 4 : Priorité 4 : Espèce fréquente, affectif stable ou en expansion

### **c. Mammalofaune**

Concernant la faune mammalogique hors chiroptères, l'inventaire s'est révélé négatif. Aucune traces ou laissés n'ont été identifiés.

### **d. Reptiles**

Lors des prospections de terrain, aucun reptile n'a été recensé sur la zone d'étude.

### **e. Amphibiens**

Lors des prospections de terrain, aucun amphibien n'a été recensé sur la zone d'étude. Les fossés présents aux abords du site ne présentent pas les conditions écologiques idéales pour l'établissement d'une population d'amphibiens.

## VIII. Conclusion

La plupart des habitats présents sur le secteur d'étude présentent des enjeux écologiques faibles. Seul la Lande à Molinie bleue présente au Nord-est du projet et la Lande atlantique à Erica et Ulex présente au Sud du projet ont un intérêt écologique modéré. Aucun habitat n'est classé comme habitat prioritaire au titre de la Directive habitat 92/43/CEE.

La Lande à Molinie bleue est un habitat favorable pour le Fadet des Laiches tandis que la Lande atlantique à Erica et Ulex offre un habitat favorable pour le Fauvette Pitchou. Aucune de ces deux espèces n'a été observé lors des investigations de terrain d'où l'attribution d'un enjeu modéré à ces milieux. Ces habitats ne seront pas impactés par le défrichement car il se situe à l'extérieur du zonage du projet.

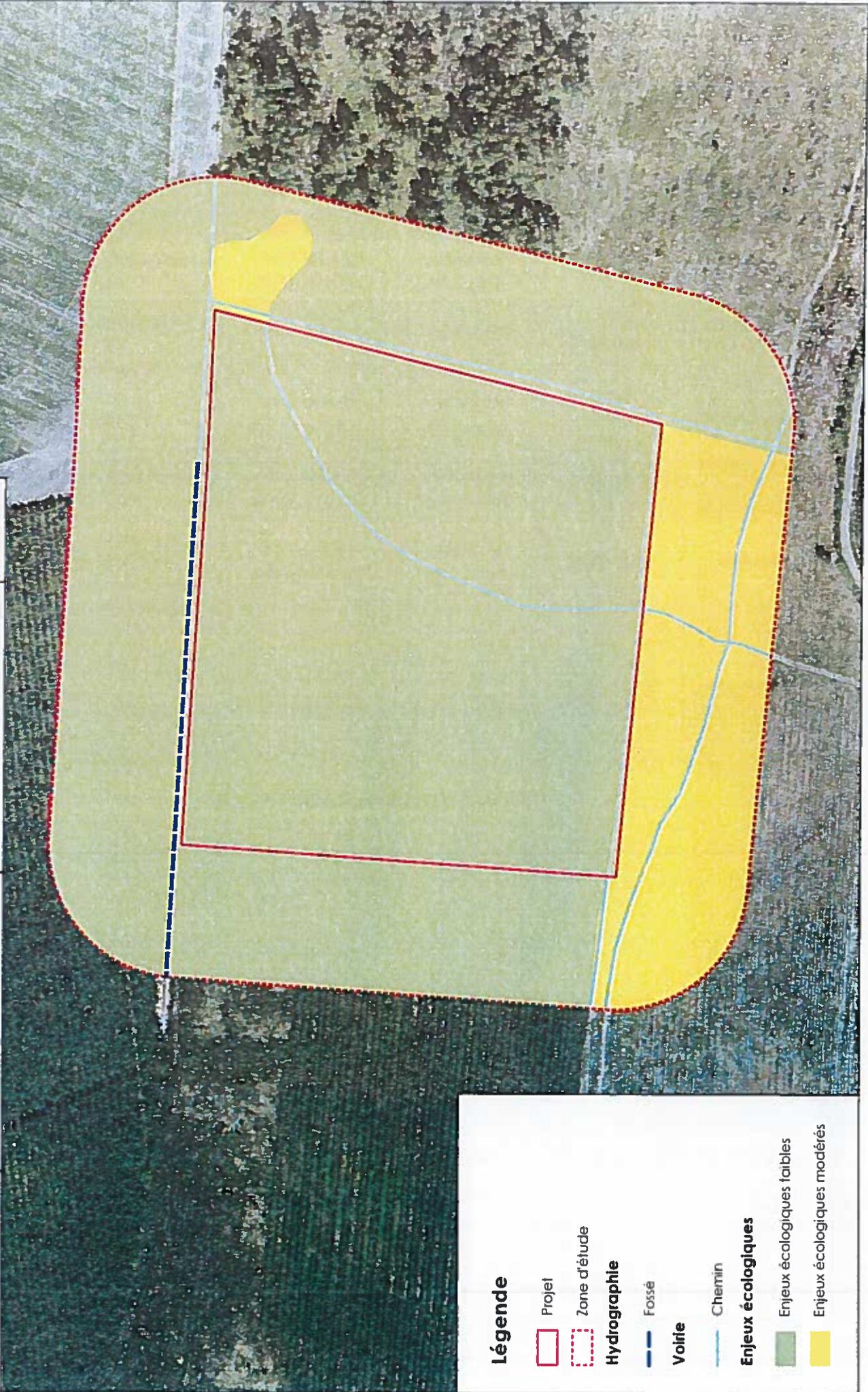
**A partir des critères floristiques seulement**, une zone humide potentielle a pu être mise en évidence hors projet, à l'Est, au niveau d'une lande à Molinie bleue. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

- Mesures d'accompagnement

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase des travaux. Ainsi, **les impacts à court terme sur la faune seront réduits.**

- Mesure de réduction

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (défrichement) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire **entre Octobre et Février.**



**Légende**

Projet

Zone d'étude

**Hydrographie**

Fossé

**Voirie**

Chemin

**Enjeux écologiques**

Enjeux écologiques faibles

Enjeux écologiques modérés

## IX. Calendrier des inventaires de terrain

Thématique	Date	Période	Expert	Prospection
Avifaune	6 juin 2018	Matinée 7h30 – 13h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	6 juin 2018	Matinée 7h30 – 13h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Entomofaune	6 juin 2018	Matinée 7h30 – 13h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Prospection à vue
Mammifères (hors chiroptères)	6 juin 2018	Matinée 7h30 – 13h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	6 juin 2018	Matinée 7h30 – 13h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...
Amphibiens	6 juin 2018	Matinée 7h30 – 13h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de pontes, de larves et d'adultes dans l'eau Recherche d'adultes autour des cours d'eau et des zones humides Points d'écoutes

Tableau 7 : Inventaires réalisés sur le site